

LES RAT'ÉD'BOIS 2021

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le comité des fêtes organise un concours de création d'assemblages inventifs à base de matériaux récupérables issus de la forêt afin de faire vivre l'esprit de Noël, d'embellir le territoire de la commune pendant la période des fêtes et de récompenser la créativité des participants.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de SAINT JEAN DE THOLOME.

Les assemblages seront présentés sur la place de la Mairie, le 4 décembre 2021 sous la dénomination « Rat'éd'Bois ».

Comment je m'inscris au concours des « Rat'éd'Bois » ?

Les Tholoméens désirant participer peuvent s'inscrire au moyen du formulaire du concours, disponible à l'accueil en Mairie, sur le site de la mairie : www.tholome.fr ou en adressant un mail avec leur coordonnées sur l'adresse du comité des fêtes : dredanslepentu74@gmail.com

Ils peuvent également se déclarer au membre du comité des fêtes.

L'inscription peut être nominative, par équipe ou par famille représentant une seule et même création.

Les inscriptions doivent avoir lieu au plus tard le 4 décembre 2021.

Les participants devront mettre leur réalisation à disposition du comité des fêtes pour qu'elle soit présentée avant 9h30 le 4 décembre au marché du village.



Cela signifie que si une envie de participer me prend à la dernière minute, je peux débarquer le 4 décembre avant 9h30 avec mon « Rat'éd'Bois » sous le bras ?

Oui !!!

Mais par souci d'organisation, le comité des fêtes remercie les participants de bien vouloir s'inscrire à l'avance.

C'est quoi un « Rat'éd'Bois »

Pour pouvoir être présenté et participer au concours, la réalisation doit répondre aux critères suivants :

- mesurer au moins 1m par 50 cm,
- représenter un animal, un personnage féerique et/ou être sur le thème de Noël,
- être transportable,
- être constitué uniquement de bois mort, de mousse et de feuillage. Une tolérance sera acceptée concernant la présence de clous ou de visse strictement nécessaire à la sécurisation de l'assemblage et de guirlandes ou autre équipements lumineux permettant de rendre la réalisation visible en soirée,



ATTENTION : il s'agit donc de ramasser, récupérer, recycler des matériaux naturels sans altérer la nature. Il est donc **interdit de couper, arracher, casser...** merci de respecter la faune et la flore !

La collecte de bois mort est interdite sur les terrains et forêts privées. Elle est également soumise à autorisation préalable de l'Office National des Forêts, pour des prélèvements raisonnables, sur les sites publiques.

Merci de respecter la législation en vigueur



Quand sera élu le « Rat'éd'Bois » de l'année 2021 ?

Les résultats du concours seront communiqués à l'occasion du marché du village le 4 décembre 2021.

Le comité des fêtes en fait quoi des « Rat'éd'Bois » ?

Les participants acceptent que des photos de leurs réalisations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communications du Comité des Fêtes et de la Mairie.

Ils autorisent également l'utilisation de leur réalisation du 4 décembre au 14 janvier dans le cadre de la décoration des rues du village, c'est-à-dire une exposition en extérieur générant un risque de dégradation des réalisations en fonction des conditions climatiques.

Je peux garder mon « Rat'éd'Bois » ?

Les réalisations pourront être récupérées par les participants à compter du 14 janvier.

Les candidats n'ayant pas récupérées leur réalisations avant le 21 janvier seront réputés avoir renoncés à les reprendre et le comité des fêtes aura alors la possibilité de les conserver ou les détruire.



En espérant que vous serez nombreux à participer !

Dré dans l'Pentu